

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE PEUPEMENT DE L'OPAL



Voici les engagements de peuplement de l'OPAL :

Participer activement aux CIL et **prendre en compte les dispositions mises en place** par les territoires afin de respecter les engagements de leurs politiques de peuplement.

Respecter les obligations légales d'attribution et veiller à ce que la réglementation, le Règlement Intérieur et la Politique d'Attribution, soit **connue et appliquée** dans les instances concernées (CALEOL...).

S'assurer de la **bonne prise en compte des attentes des communes**. S'appuyer sur les **connaissances des équipes** de proximité pour maintenir un bon équilibre de vie dans les quartiers.

Avoir une attention particulière sur les QPV en s'attachant à développer une mixité sociale pour équilibrer la population active et inactive.

Prioriser les situations fragiles et précaires en toutes circonstances, tout en prenant en compte l'enjeu des quartiles et la mixité sociale.

Favoriser les décohabitations et **aider les familles monoparentales à s'installer** et s'intégrer au mieux dans leur quartier.

Équilibrer les bâtiments ou quartiers où le bien-vivre et la bonne entente restent fragiles en s'attachant à attribuer à des profils adaptés.

Être particulièrement **attentif** dans les résidences peuplées principalement de **seniors**.

Orienter les attributions sur les logements OPAL'Adapt pour favoriser le vieillissement à domicile pour nos seniors.

Répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Adapter notre accompagnement et nos logements.

Favoriser la cohabitation et l'entraide entre les différentes générations.

S'investir sur l'ensemble des territoires y compris sur les zones détendues.